



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, notamment dans son article L.952-6-2 ;
- Vu le code de la recherche, notamment dans son article L.422-3 ;
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
- Vu le décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L.952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L.422-3 du code de la recherche ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2024 pris en application du décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 ;
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 26 septembre 2025 sur le rang du membre universitaire ou chercheur étranger.

### ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Une commission de sélection est créée afin de pouvoir :

Emploi : PR 1521  
Section CNU : 63  
Référence Odyssee : 253203  
Composante : Faculté des sciences appliquées  
Laboratoire : LSEE

dans le cadre du recrutement d'une chaire de professeur junior donnant l'accès au corps de professeur des universités.

ARTICLE 2 La commission de sélection est composée comme suit :

Président de la commission de sélection : M. Raphaël ROMARY

Vice-Président de la commission de sélection: M. Stéphane DUCHESNE

	Civilité	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	Spécialiste du domaine de recherche	CNU
<b>Membres internes</b>	M.	ROMARY Raphaël	PR	Université d'Artois	Oui	63
	M.	DUCHESNE Stéphane	PR	Université d'Artois	Oui	63
	M.	PARENT Guillaume	PR	Université d'Artois	Oui	63
	M.	LEFEVRE Eric	PR	Université d'Artois	Non	61
<b>Membres externes</b>	Mme	VAZQUEZ SABARIEGO Ruth	PR	KU Leuven	Oui	63
	Mme	HENAUX Carole	PR	Université de Montpellier	Oui	63
	Mme	POISSON CAILLAULT Emilie	PR	Université du Littoral Côte d'Opale	Non	61
	Mme	LE HEGARAT Sylvie	PR	Université Paris Saclay	Non	61

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ARRAS, le 29 septembre 2025

La Présidente,